

Délibération 2024/04/08/01

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**. Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.

Objet : Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion du comptable supérieur,

Le compte administratif 2023 se décompose de la façon suivante :

- Les recettes de fonctionnement sont de : 379 964.63€ et le total des dépenses de fonctionnement de : 356 444.79€
- Les recettes d'investissement sont de : 171 719.76€ et total des dépenses d'investissement de: 153 929.87€
- Excédent de l'année : 569 803.30€

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter le compte administratif de la commune de LA NEUVILLE pour l'exercice 2023 tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents adopte :

- Le compte de gestion de l'exercice 2023
- Le compte administratif 2023

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

